

Évaluation interdisciplinaire des politiques publiques :

Appel à projets général 2022 du LIEPP

(date limite de candidature : 18 septembre 2022)

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques ([LIEPP](#)) lance un appel à projets général, visant à renforcer les activités de ses axes de recherche. Cet appel à projet s'inscrit dans la dynamique de redéploiement du LIEPP en partenariat avec Université Paris Cité (UPC).

Le LIEPP est une plateforme de recherche de Sciences Po financée dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » de l'Agence Nationale de la Recherche. Créé en 2011, ce laboratoire se redéploie depuis 2020 en partenariat avec UPC. Le LIEPP promeut les recherches qui, quelles que soient leurs disciplines et leurs méthodes, permettent d'alimenter l'évaluation des politiques publiques.

Le LIEPP défend une conception large de l'évaluation des politiques publiques, non limitée à l'étude d'impact mais intégrant l'étude de la conception, de la mise en œuvre et de la réception des politiques, ainsi que leur mise en perspective comparative (comparaison internationale, étude du coût d'opportunité d'une politique par rapport aux alternatives...).

Le LIEPP promeut une approche de recherche évaluative innovante, confrontant méthodes quantitatives, qualitatives et comparatives, et combinant un haut niveau d'exigence scientifique avec le souci de diffusion et de traduction des résultats de la recherche auprès des acteurs publics et de la société civile. Ses activités sont organisées en six grands axes de recherche : discriminations et politiques catégorielles, politiques socio-fiscales, politiques éducatives, évaluation de la démocratie, politiques environnementales, politiques de santé.

Objet de l'appel à projet

Cet appel à projets (AAP) vise à renforcer les activités des six axes de recherche thématiques du LIEPP. Chaque axe est rapidement présenté ci-dessous en précisant, le cas échéant, ses thématiques de recherche prioritaires dans le cadre de cet appel. Au-delà de ces thématiques prioritaires, tous projets relevant des thématiques générales des axes seront considérés. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les responsables de chaque axe de recherche (indiqués sur la page de chaque axe sur le site du LIEPP, cf liens ci-dessous).

L'axe **Discriminations et politiques catégorielles** développe des recherches portant sur la mesure et sur l'expérience des discriminations, ainsi que sur les politiques (anti-)discriminatoires. Il met en dialogue les travaux menés autour de quatre thèmes : genre, migrations et politiques en direction des personnes migrantes, handicap et inégalités de santé, inégalités ethnoraciales. Dans le cadre de cet appel à projets, l'axe encourage des propositions centrées sur l'évaluation de la mise en œuvre, de la réception et/ou des effets de dispositifs spécifiques de lutte contre les discriminations (ex. formations, sensibilisations, quotas, etc.).

L'axe **Évaluation de la démocratie** se propose de fournir une évaluation interdisciplinaire, comparative et novatrice, du caractère démocratique du processus de production des politiques publiques. L'axe travaille sur trois thématiques prioritaires : le scientoscepticisme et la crise de la démocratie ; la participation politique et le financement de la démocratie ; les nouvelles formes de financement des médias. Plus largement, l'axe est intéressé par toute recherche visant à étudier les effets de réformes politiques sur le fonctionnement de la démocratie.

L'axe **Politiques socio-fiscales** cherche à évaluer les politiques socio-fiscales non seulement par rapport aux objectifs qui leur ont été assignés, mais aussi par rapport à leurs effets plus globaux en termes de transformation du système d'emploi et de protection sociale. Il s'articule autour des chantiers suivants : liens entre fiscalité et redistribution ; études d'impact des dispositifs socio-fiscaux dans différents secteurs en France, notamment l'emploi, l'innovation, les services à la personne, l'environnement et le logement ; recours aux dispositifs socio-fiscaux comme instrument de réforme de la protection sociale.

L'axe **Politiques éducatives** s'intéresse aux mécanismes de formation et de reproduction des inégalités dans le système scolaire, ainsi qu'à l'efficacité des politiques et des dispositifs d'action publique visant à réduire ces inégalités. Il favorise les recherches interdisciplinaires en croisant des méthodes quantitatives, expérimentales et qualitatives. Dans le cadre des activités de l'axe, deux thèmes sont prioritaires : les rapports entre compétences socio-comportementales et apprentissages en tant que mécanisme de production des inégalités et les politiques ou les dispositifs visant à réduire l'impact de ce mécanisme ; les inégalités sociales dans les rapports entre aspirations éducatives ou professionnelles, croyances sur le système éducatif et choix d'orientation dans les parcours scolaires.

L'axe **Politiques environnementales** vise à développer des recherches qui évaluent les politiques relevant du domaine de la protection de l'environnement au sens large. Il se centre sur l'analyse de la production de données, d'expertise et de savoirs, les limites de la régulation publique, et les contradictions liées à la multiplication du vaste ensemble d'organisations qui contribuent aux politiques environnementales. Trois thématiques sont prioritaires : les effets des régulations environnementales (attitudes, inégalités socio-économiques et territoriales, gouvernance territoriale), des dispositifs sociotechniques (calcul, mesure, indicateurs, etc.) visant réformer l'existant en intégrant les enjeux environnementaux, et l'évolution du rapport entre les valeurs, les croyances liées à la place de l'environnement et les choix individuels ou collectifs.

L'axe **Politiques de santé** explore différents aspects de la mise en œuvre des politiques de santé. Les travaux de recherches menés dans cet axe portent sur l'évaluation des organisations de santé

et des politiques publiques, avec une attention particulière portée sur les thèmes des inégalités de santé, de la santé digitale, de la résilience et du vieillissement.

Quels que soient les axes concernés, les projets pourront porter sur des politiques menées à tous niveaux de gouvernement, de l'échelle supranationale à l'échelle municipale en passant par les politiques nationales (quels que soient les pays concernés), et mises en œuvre par des acteurs aussi bien publics que privés (associations, entreprises). Le LIEPP a vocation à étudier en priorité les politiques publiques contemporaines. Les approches comparatives, ainsi que les travaux portant sur d'autres cas nationaux que la France, sont les bienvenus.

Prenant acte de la diffusion variable de la référence à la notion "d'évaluation des politiques publiques" selon les disciplines, l'appel à projet est ouvert à toutes les démarches scientifiques, y compris les plus innovantes, à partir du moment où elles s'avèrent utiles à la compréhension du fonctionnement et des effets des politiques publiques étudiées, que les chercheur.e.s concerné.e.s s'identifient ou non actuellement à la notion "d'évaluation des politiques publiques".

Les contributions doivent être **interdisciplinaires**, l'appel étant ouvert de façon large à toutes les disciplines permettant d'alimenter la réflexion sur l'action publique (*data science*, design, droit, économie, géographie, histoire, psychologie, santé publique, sciences de l'éducation, sciences de gestion, sciences environnementales, sciences du vivant, science politique, sociologie,...). Toute approche innovante et créative sera la bienvenue, notamment celles qui s'appuient sur la science participative. A cet effet, l'identification de partenaires du projet parmi les acteurs publics ou associatifs et la description de leurs modalités prévues d'implication seront valorisées.

Trois types de projets peuvent être soumis : **projets de recherche, revues de littératures interdisciplinaires, et organisation d'événements ou de réseaux interdisciplinaires en évaluation des politiques publiques** (cf précisions ci-dessous).

Portage des projets

Chaque projet est porté par un.e ou deux chercheur.e.s, dont un.e au moins doit être **un.e chercheur.e titulaire ayant pour affiliation principale un laboratoire de Sciences Po ou de Université Paris Cité**. Un.e même chercheur.e ne peut être (co-)porteur.e de plus d'un projet.

Les personnes ayant déjà obtenu un financement dans le cadre d'un précédent appel à projets du LIEPP sont autorisées à candidater en tant que porteur.e.s dans le cadre de cet AAP, mais doivent le faire à partir d'un nouveau projet, proposant un nouveau protocole de recherche : cet appel ne peut être utilisé pour obtenir des « rallonges » de financement pour un même projet déjà financé par le LIEPP. La réponse à l'AAP autour d'un nouveau projet devra, le cas échéant, intégrer un calendrier précisant les modalités de bouclage du projet précédent. A qualité égale, priorité sera donnée aux nouvelles équipes.

Le LIEPP est particulièrement ouvert aux chercheur.e.s qui n'ont pas encore participé à ses activités; il n'est pas nécessaire d'avoir de collaboration préalable avec le LIEPP ou avec Sciences Po pour postuler.

Durée

Les projets financés sont d'une **durée maximale de 24 mois**, sur un calendrier se terminant au plus tard en novembre 2024. Aucun report de dépense ne sera possible au-delà de cette échéance.

Types de projets attendus et organisation de l'interdisciplinarité

Trois types de projets peuvent être soumis : projets de recherche (incluant la possibilité de cofinancement de projets déjà en cours), revues de littératures et organisation d'événements ou de réseaux en évaluation des politiques publiques. Les projets doivent avoir un caractère interdisciplinaire.

- **Projet de recherche** : Les projets de recherche reposent sur une démarche d'investigation empirique, quelles que soient les méthodes mobilisées. Le cofinancement d'un projet de recherche en cours est possible, et les demandes de financement pour introduire une mixité de méthodes (articulation de méthodes qualitatives et quantitatives) dans un projet initialement fondé sur une seule méthode sont encouragées. Les projets de recherche devront prendre appui sur un état de l'art interdisciplinaire sur la thématique abordée, présentant les apports de différentes disciplines sur cette thématique (la mobilisation de références bibliographiques issues de différentes disciplines dès la présentation du projet en réponse à cet appel sera valorisée à cet égard). Les équipes devront inclure des chercheur.e.s de différentes disciplines. Sans exclure les projets mobilisant un seul type de méthode, priorité sera donnée au soutien de projets de recherche articulant, dans leur démarche d'investigation empirique, plusieurs méthodes et approches disciplinaires sur un même objet. Par exemple, nous encourageons les chercheur.e.s travaillant à partir de méthodes expérimentales à intégrer un volet qualitatif à leur protocole de recherche. Les méthodes mixtes, les innovations méthodologiques et les démarches de science participative seront particulièrement valorisées. Lorsque le projet mobilise un seul type de méthode (tout en impliquant plusieurs disciplines), nous encourageons les porteur.e.s à inclure dans l'équipe du projet une ou deux personnes référentes utilisant d'autres approches méthodologiques, et qui seront sollicitées de façon ponctuelle, pour une discussion du projet initial (réflexion sur la question de recherche, enrichissement des hypothèses) et des résultats de la recherche (mise en perspective par rapport aux conclusions issues d'autres approches). Le projet pourra ainsi faire l'objet d'une mise en discussion interdisciplinaire dans le cadre d'une publication "Débats du LIEPP".
- **Revue de littérature interdisciplinaire** : la réalisation de revues systématiques de la littérature scientifique sur un thème donné constitue un outil de plus en plus utilisé en évaluation des politiques publiques, notamment dans une démarche d'évaluation *ex ante*. Il peut s'agir d'une revue de littérature systématique centrée sur une question spécifique (ex. impact de tel programme d'action publique), ou une revue plus ouverte dans son questionnement, du type revue réaliste (*realist review*) ou revue exploratoire de la littérature (*scoping review*). Dans cet appel à projets, les revues de littérature réalisées devront être interdisciplinaires, c'est-à-dire rendre compte des travaux publiés sur une thématique donnée dans différentes disciplines, en mettant en perspective les regards différents et les apports de plusieurs disciplines sur un même objet. Ces revues de

littérature devront donc veiller à intégrer des bases de données et revues de différentes disciplines dans le protocole de recherche bibliographique. Les revues de littérature interdisciplinaires devront reposer sur des porteur.e.s ou équipes de recherches appartenant à au moins deux disciplines différentes. Nous encourageons les porteur.e.s à organiser une mise en discussion de la revue à ses différentes étapes par un conseil scientifique interdisciplinaire et multi-méthodes. Pour en savoir plus, voir nos conseils pour l'organisation de [revues de littérature interdisciplinaires au LIEPP](#).

- **Organisation d'événements ou de réseaux interdisciplinaires** : Il s'agit d'un soutien apporté au développement d'un réseau interdisciplinaire en évaluation des politiques publiques autour d'une thématique donnée. Le réseau soutenu devra combiner des objectifs de développement et valorisation scientifiques (publications académiques collectives, montage de projets de recherche communs), et d'échange avec les acteurs publics et la société civile autour de la politique étudiée (diffusion scientifique auprès du grand public, organisation d'événements impliquant des acteurs publics ou de la société civile). Le projet soumis doit prendre appui sur une équipe interdisciplinaire, et fournir une liste de participant.e.s appartenant à différentes disciplines. Le projet devra décrire en quoi ces personnes mobilisent des approches et méthodes différentes, susceptibles d'enrichir l'évaluation des politiques publiques par l'interdisciplinarité.

Une attention particulière sera portée aux projets ayant une dimension comparative et présentant une stratégie de diffusion à l'international (participation dans des colloques internationaux, publication d'au moins un article scientifique en anglais) ainsi qu'aux collaborations impliquant des chercheur.e.s hors de France. Afin d'encourager l'excellence académique, le LIEPP promeut les publications dans des revues répertoriées dans [Web of Science](#).

Les financements apportés pourront être à géométrie variable selon les besoins, du cofinancement ponctuel d'un projet déjà amorcé à des financements plus conséquents impliquant par exemple le recrutement d'un.e assistant.e de recherche sur quelques mois (voir liste des dépenses éligibles ci-dessous). Les personnes intéressées sont invitées à contacter l'équipe du LIEPP (liepp@sciencespo.fr) dès que possible et en amont du dépôt de leur projet pour discuter du montage budgétaire.

Déroulement des projets

Les projets retenus seront hébergés au LIEPP, et les dépenses directement administrées par le LIEPP. Les porteur.e.s des projets devront s'affilier au LIEPP pour une durée de deux ans et signer la [lettre d'engagement](#) des affilié.e.s. Cette affiliation s'ajoute à leur affiliation principale (le laboratoire principal de rattachement reste inchangé). Elle implique une mention du soutien du LIEPP dans les publications en lien avec le projet (cf *infra*) mais n'a pas d'implication en termes de signature (les affilié.e.s LIEPP signent leur travaux au titre de leur laboratoire et établissement d'affiliation principaux respectifs).

Pour tous les projets, quelle que soit leur nature, le financement se fait en deux étapes, la poursuite du financement dans la deuxième phase étant conditionnée à la réalisation d'un rapport d'activités intermédiaire d'une dizaine de pages (présentant les activités mises en œuvre, les

premiers résultats, l'organisation de la suite du projet et une mise à jour sur les publications prévues) permettant le suivi à mi-parcours.

Les équipes s'engagent à participer aux événements communs organisés par le LIEPP pour l'ensemble des projets financés dans le cadre de cet appel, notamment le séminaire d'intégration annuel, en vue duquel un poster de présentation du projet sera demandé.

Tous les projets, quelle que soit leur nature, doivent donner lieu à au moins une publication dans [les collections du LIEPP](#) ([Working paper](#), [Policy brief](#) ou [Débats du LIEPP](#)) avant la fin du projet, et à un projet de publication dans une revue à comité de lecture. Celle-ci pourra paraître au-delà de la date de fin du projet (date de fin de l'éligibilité des dépenses), mais devra mentionner le soutien financier du LIEPP.

A échéance du projet, un court bilan (en quelques pages) sera demandé pour faire état des activités déployées et des publications réalisées ou en cours.

Les porteur.e.s de projets sont tenu.e.s de tenir informée l'équipe du LIEPP sur les publications scientifiques liées au projet survenant après l'échéance de celui-ci, publications qui devront porter mention du soutien apporté par le LIEPP.

Pour les chercheur.e.s qui le souhaitent, Sciences Po offre aux chercheur.e.s la possibilité de déposer les données de leur recherche sur [data.sciencespo](#) dans une démarche de science ouverte.

Types de dépenses éligibles

La durée maximale des projets financés est de 24 mois, sur un calendrier commençant au plus tôt en novembre 2022¹ et se terminant au plus tard en novembre 2024 (sans report possible). Les dépenses éligibles sont : CDD ou vacations pour des assistant.e.s de recherche, prestations de services notamment pour la collecte et le traitement de données, soutien à la publication (subvention à la publication, traduction, editing), organisations de séminaires, missions (terrain, colloques). Voir ce [fichier excel](#) qui permet de construire le budget du projet proposé.

Cet appel est lancé en parallèle d'un autre appel ciblé sur l'évaluation interdisciplinaire des politiques du genre. Les deux appels feront l'objet d'un jury commun, et sont dotés d'un budget commun de 700 000 € affecté à l'ensemble des deux appels (sans répartition préalable). Cette enveloppe de financement a vocation à être répartie entre des projets à géométrie variable alimentant les activités des six axes du LIEPP.

Modalités de candidature

Nous recommandons aux personnes intéressées par cet appel à projets de **contacter dès à présent l'équipe du LIEPP** [liepp@sciencespo.fr] et les responsables d'axes pour faire part de leur souhait de déposer un projet, en envoyant un court message avec pour objet [Appel à projets LIEPP]. L'équipe du LIEPP sera à leur disposition pour répondre à leurs questions et les

¹ Compte tenu des délais administratifs, les recrutements dans le cadre des projets ne pourront être envisagés qu'à partir de décembre 2022, même pour un projet commençant en novembre 2022 (compter au moins trois semaines de délai pour un recrutement en CDD, une fois la personne identifiée).

accompagner dans le montage du projet (notamment renforcement de l'interdisciplinarité et montage budgétaire).

Les projets sont à soumettre pour le **18 septembre 2022 au plus tard**, par le biais du **formulaire de candidature en ligne**. Vous trouverez [ici](#) pour information la liste des questions qui vous seront posées via ce formulaire en ligne. Le formulaire doit impérativement être rempli en ligne. Dans ce formulaire, un nombre de signes maximum (espaces compris) est indiqué pour chaque rubrique. Merci d'en prendre connaissance à l'avance : les textes dépassant la limite de signes ne pourront pas être saisis. A la fin du formulaire, il vous sera demandé de joindre le fichier budgétaire complété. En cas de difficulté avec le formulaire en ligne, vous pouvez contacter l'équipe du LIEPP à l'adresse : liepp@sciencespo.fr

Les projets peuvent être rédigés en français ou en anglais.

Aucun dossier de candidature incomplet ou hors délai ne sera considéré. Les résultats seront communiqués fin octobre, les projets pourront démarrer à partir de novembre 2022 (à noter qu'un recrutement en CDD prend *a minima* 3 semaines, une fois la personne identifiée).

Pour en savoir plus, merci de consulter [la FAQ](#).